

## AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DES BILANS ANNUELS DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

**Avis est par les présentes donné**, par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, que les bilans annuels relatifs à la qualité de l'eau potable pour l'année 2018 sont complétés, tel que demandé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi entre 9h et 17h, au bureau municipal, situé au 561, au chemin Déziel à Saint-Mathieu-du-Parc.

Que ces bilans indiquent le nombre d'échantillons dont les prélèvements sont obligatoires, en vertu des dispositions du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, article 53.3.

Avis public donné, le 17 septembre 2019.



Valérie Bergeron, CPA, CA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière